

Commission « Poteaux et travaux en hauteur » du CNHSCT
Réunion du 7 décembre 2005

PARTICIPANTS A LA REUNION

D.ALLIX (SUD), G.FAGES (CFDT), JP.FERRACCI (FO), J.RIERA (CGT)
G.BLOCTEUR (RO&SI/DRSA), L.FOUQUET (VSF/DS/DRH), JP.JOUNEAU (RO&SI/DRSA/DRA),
M.MOUGEL (RO&SI/DRSA)

COMPTE-RENDU

Suivi du programme de contrôle du parc de poteaux

Pierre MIGNON a rejoint l'URR Limousin Poitou Charente. La personne qui va être chargée du suivi du programme de contrôle des poteaux est en cours de recrutement et pourra participer aux travaux de la commission lors de la seconde réunion de l'année 2006. JP. JOUNEAU assure la transition.

Pour 2006, l'ambition de poursuivre l'effort sur le contrôle et le remplacement des appuis a été réaffirmée. L'objectif est d'atteindre un taux de poteaux HS présent sur le parc de l'ordre de 1,53% (indicateur POTHSTX qui vaut 2% en octobre 2005 – de 0,8 à 3-4% selon les unités). Un budget conséquent a été attribué à cette action (de l'ordre de 45M€ - à titre d'illustration, le montant cumulé des investissements prévus pour le plan ZAE est de 80 M€ environ). La répartition de cette enveloppe entre unités tient compte de la situation de chacune d'entre-elles, en mettant l'accent sur les unités les plus en retard.

Les représentants du personnel soulignent la nécessité de continuer à suivre ce programme au niveau local dans le cadre des CHSCT même si l'attention est aujourd'hui portée sur les travaux en hauteur.

Ils soulignent la nécessité d'un suivi rigoureux des entreprises sous-traitantes en rappelant les cas de malfaçons détectés lors de travaux de plantation d'appuis neufs (Languedoc Roussillon en 2004) et en rapportant le cas d'une entreprise sous-traitante de Numéricable.

La question de l'introduction de la géo localisation est évoquée. Il est convenu qu'elle sera traitée plus longuement lors d'une prochaine réunion.

Travaux en hauteur

Il est prévu de réaliser une visite sur la région lyonnaise. Le programme comprend la visite de deux répartiteurs, l'un équipé d'une multi plateforme 4 paliers à déplacement motorisé et l'autre de plusieurs plateformes multiples de plus petites tailles dans un environnement complexe. Cette visite doit être programmée à l'une des dates suivantes : 16, 17 ou 20 janvier.

Les représentants du personnel insistent sur la nécessité d'un travail autour de l'ingénierie des répartiteurs dans lesquels les nouveaux équipements, ADSL notamment, sont souvent installés en partie haute. Par ailleurs, une réflexion sur les matériels de connexion est également souhaitée pour faciliter le travail des techniciens et améliorer leur protection contre les contacts électriques.

Avant l'arrivée massive de l'ADSL, les niveaux facilement accessibles du répartiteur étaient réservés à la commutation. Devant l'évolution de la situation, la politique a été modifiée et l'on considère maintenant que les réglottes ADSL doivent être installées comme celles de la commutation. Cependant, la saturation de certains répartiteurs ne permet pas toujours de trouver une solution satisfaisante. La concertation URR-UIC est par ailleurs un message fort qui est régulièrement rappelé. De plus, un responsable national des questions touchant aux répartiteurs va prochainement être désigné.

Concernant les matériels pour les travaux en hauteur, plusieurs remarques sont émises :

- ♦ Si la multiplication des plates-formes de travail permet d'obtenir un dispositif plus adapté au travail en répartiteur, la solution d'un élévateur du type de celui mis en place à Angers n'est pas non plus à écarter.
- ♦ La question du transport des PIR et autres équipements est à étudier car c'est un point important pour l'acceptabilité et l'ergonomie.
- ♦ De même, le choix des équipements doit être fait en concertation avec les techniciens pour garantir une utilisation effective.
- ♦ Il est important de mener (ou de poursuivre) des études sur les équipements permettant un travail depuis le sol (à l'image de la pince coupe câble) par exemple pour le décrochage de câble afin de permettre un raccordement ou une réparation à hauteur d'homme.
- ♦ Le projet de plateforme Télécom (système DUARIB ou TUBESCA – plateforme de travail rapportée ou intégrée sur un système d'accès de type échelle avec stabilisateur) est discuté. L'absence de sécurisation pendant la montée (comme pour les PIR) est regrettée.
- ♦ Une ouverture plus grande du catalogue de nacelles est souhaitée en particulier pour permettre l'utilisation de véhicules tous terrains dans certaines situations. Ce point est intégré dans la réflexion actuelle avec la DIT et les services achats.

Les cahiers des charges servant à la consultation sur les équipements de répartiteurs et les PIR ont été diffusés aux membres de la commission. Ils peuvent adresser leurs remarques sur ces documents.

Les travaux en cours avec l'OPPBTP et les syndicats d'entreprises de travaux de réseaux sont discutés.

Les représentants du personnel soulignent que c'est bien à l'employeur de définir les moyens à utiliser et non au technicien de réaliser l'analyse des risques. Ils soulignent la nécessité de travailler également sur la conduite d'activité et les échanges qui peuvent avoir lieu avec les clients pour améliorer l'information sur les risques de l'intervention. Ils s'inquiètent d'une éventuelle utilisation des fiches que doivent remplir le technicien dans un but de contrôle et insistent sur le besoin d'une sensibilisation des chefs de groupe à la sécurité.

Le dispositif proposé et accepté dans son principe par l'OPPBTP et le Ministère du travail vise à améliorer la prise en compte des questions de sécurité tout au long du processus d'intervention. Les fiches destinées à l'intervenant sont là pour aider les techniciens à vérifier qu'ils ne se mettent pas en danger lors de l'utilisation des équipements.

Il est nécessaire de définir les cas où une inspection préalable est nécessaire. C'est notamment le cas pour certains chantiers complexes où les moyens habituels ne peuvent pas être employés : cas d'un câble à remplacer sur un poteau situé dans un champ enneigé par exemple.

La commission s'interroge également sur l'information sur ses travaux et le rôle qu'elle peut jouer pour aider les CHSCT locaux à travailler plus efficacement sur ce sujet complexe. Il est prévu que les comptes-rendus soient diffusés aux présidents et secrétaires de tous les CHSCT.

La prochaine réunion est fixée au 8 mars 2005 de 9h30 à 12h30

